



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations
Service santé, protection animales et environnement**

Cergy-Pontoise, le 4 mai 2021

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires et
présidents d'EPCI

Le 20 novembre dernier, je vous informais du passage de l'ensemble du territoire métropolitain au niveau de risque Influenza aviaire « élevé ». Je vous précisais que cette élévation du niveau de risque s'accompagnait de l'obligation pour les détenteurs d'oiseaux d'appliquer un certain nombre de mesures restrictives, comme le confinement ou la mise sous filet des oiseaux. Je vous avais alors demandé de bien vouloir transmettre cette information à l'ensemble de vos administrés.

La situation au regard de l'influenza aviaire s'améliore sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis le 9 avril, seuls 2 cas ont été recensés en Haute-Savoie et dans le Bas-Rhin, dans des basses-cours à proximité de zones humides. Parallèlement, aucun cas dans la faune sauvage n'a été recensé depuis le 23 mars dernier, soit depuis plus d'un mois.

Du fait de cette situation favorable, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE, a décidé de ramener le niveau de risque au niveau « modéré » sur l'ensemble du territoire.

Les mesures de restrictions, en particulier la claustration, sont ainsi levées, **sauf dans les zones à risque particulier (ZRP)**, où les mesures de biosécurité renforcées, dont la claustration des oiseaux, restent en vigueur. Dans le Val-d'Oise, seule la commune de LA ROCHE GUYON est placée en ZRP (zone humide). Cette commune ne sera plus soumise à restriction dès que le niveau de risque sera ramené au niveau « négligeable ».

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation appelle l'ensemble des détenteurs d'oiseaux professionnels ou particuliers à **rester cependant très vigilant** et à respecter les règles de biosécurité.

Les services de l'État sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN